

Le Directeur

direction@paysdaixassociations.org
06 72 85 77 88 - 04 42 17 97 00

Aix-en-Provence, le 30 mai 2018

Madame Maryse Joissains,
Maire d'Aix en Provence,
Hôtel de Ville d'Aix en Provence
CS 30715
13616 Aix en Provence CEDEX 01

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception.

Madame le Maire d'Aix-en-Provence,

Je vous remercie, ainsi que vos Elus et vos Services, d'avoir fait en sorte de maintenir la subvention de Pays d'Aix Associations au niveau où elle avait baissé ces deux dernières années, et de ne pas avoir poursuivi la baisse.

Permettez-moi de revenir vers vous pour vous alarmer sur les conséquences de la clause de la convention votée en Conseil Municipal du 13 avril 2018, nous liant pour 2018, qui stipule que "*chaque sous mise à disposition soit réalisée à titre purement gratuit*".

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir nous donner une interprétation certaine de cette courte phrase, car le terme "*purement*", qui n'entre pas dans le vocabulaire juridique, trouble le sens.

Doit-elle être entendue :

- comme le fait que les recettes réalisées sur les mises à dispositions de salles aux associations ne doivent pas générer d'excédent,

- ou d'une manière extrême, comme le fait qu'aucune recette ne peut être réalisée sur les mises à dispositions des salles et bureaux, ni à l'heure, ni à l'année.

- une telle interdiction s'étend-elle à tous les usages des biens publics mis à disposition de Pays d'Aix par la Ville à titre gratuit ?

Dans les deux derniers cas, cette décision unilatérale, inattendue et tardive de la Ville à notre rencontre - en milieu d'année 2018 alors que les demandes de subventions 2018 ont été faites à l'automne sur des budgets clairs et sincères, et que la demande d'une nouvelle convention vous a été soumise en novembre 2017 -, entraînera la suppression de recettes importantes (environ 95.000 euros pour un compte de résultat de 450.000 euros environ).

En conséquence, nous serions dans l'obligation de vous prier d'envisager une compensation financière intégrale qui permette à Pays d'Aix Associations de continuer ses actions dans des conditions correctes.

Sans une telle mesure de compensation financière ou un retour à une autorisation de recettes sur les mises à dispositions des locaux que nous gérons, recettes dont l'illégalité n'est en rien démontrée par vos services et à propos desquelles un moyen de droit privé pour l'interdire ne semble pas baser

correctement l'appréciation de la réalité du service d'intérêt général rendu par Pays d'Aix Associations, Pays d'Aix Associations ne pourra que rectifier son organisation, ses services, et ses charges en fonction des capacités financières restantes.

La question qui est désormais posée par les contraintes étroites, unilatérales et soudaines de la convention qui nous lie est de savoir si la Ville d'Aix souhaite continuer à bénéficier d'une **Maison de la Vie Associative** offrant aux associations d'Aix des services immatériels de formations, conseils et coopérations inter-associatives, ou si elle entend limiter les services à **une Maison des Associations** offrant seulement des locaux et des bureaux aux associations.

S'il s'agit de ce second cas de figure, la Ville souhaite-t-elle piloter elle-même la dite Maison comme le laisse clairement comprendre l'obligation qui nous est faite désormais d'obtenir de vos services les autorisations systématiques et préalables pour toute mise à disposition ; au-delà, la Ville souhaite-t-elle que la Maison de la Vie Associative continue à exister, sous quelle forme et dans quels lieux.

Ce sont ces questions fondamentales, amenées par les décisions unilatérales et soudaines prises par la Ville à notre rencontre et qui nous entraînent vers des situations incertaines, que j'aborderai Madame le Maire lors de l'entretien avec Madame Dominique Augey, votre Adjoint déléguée au financement de la Vie Associative, que celle-ci nous a proposé le 12 juin prochain.

Nous vous prions de recevoir, Madame le Maire, l'assurance de notre parfaite considération.

Patricia Aubanel, Présidente.



Copies à :

Monsieur Gérard Bramoullé, 1er Adjoint au Maire d'Aix en Provence, Délégué aux Finances et au Budget.

Madame Dominique Augey, 2^{ème} Adjoint au Maire d'Aix en Provence, Déléguée au Contrôle de Gestion, Déléguée au financement de la Vie Associative.

Monsieur Eric Chevalier, Adjoint au Maire d'Aix en Provence, Représentant de Madame le Maire d'Aix au Conseil d'administration de Pays d'Aix Associations.

Monsieur Pierre Martini, Commissaire aux Comptes de Pays d'Aix Associations.